

La transition écologique, ici et ensemble

Quand les collectifs d'acteurs locaux se mobilisent pour la transition écologique

APPEL À
PROJETS
2020

DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
07 AVRIL 2020 À 17H

Le contexte

Le modèle de développement actuel de l'humanité, basé sur l'exploitation intensive des ressources naturelles et le recours massif à des énergies non renouvelables, pèse sur les écosystèmes de la planète. Les menaces s'amplifient : dérèglement climatique, perte accélérée de la biodiversité, épuisement des ressources, risques sanitaires, troubles sociaux, crises économiques, crises migratoires, etc. Le rapport 2019 de l'IPBES, la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, alerte sur un taux d'extinction des espèces sans précédent et son accélération. Les rapports successifs du GIEC mettent en lumière les conséquences dramatiques de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre sur le changement climatique. Pour éviter ou atténuer les catastrophes annoncées, il est urgent de changer nos habitudes et nos modes de vie.

Partout dans le monde, des citoyens se mobilisent pour exhorter les dirigeants à mettre en place des mesures fortes. Dans le même temps, de multiples initiatives émergent des territoires, portées par des collectifs à la recherche de solutions à l'échelle locale afin de répondre aux enjeux de la transition. La Fondation de France, dans la continuité de son action en faveur de l'environnement depuis 50 ans, et plus que jamais convaincue de l'efficacité de l'action menée collectivement, souhaite soutenir ces initiatives pour la transition écologique.

Les objectifs

La Fondation de France entend soutenir des projets qui :

- ont pour objet de concourir à la transition écologique dans son ambition transformative et solidaire de la société. Transformative, car la transition écologique doit permettre la réappropriation des défis environnementaux par les citoyens. Solidaire, car elle doit également se faire dans la recherche d'une justice sociale.
- proposent de solutions concrètes, leur mise en œuvre puis la diffusion des résultats.
- visent la participation des citoyens et des parties prenantes du territoire. La Fondation de France fait le pari que c'est de cette approche multipartenariale et inclusive à l'échelle locale que pourra naître un changement profond et durable des modes de vie.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à des collectifs organisés : associations, groupements, petites collectivités. Ces organismes doivent avoir un ancrage local, en France (métropole et outre-mer), et être sans but lucratif ou à gestion désintéressée.

Les critères de sélection

Le projet doit répondre aux conditions suivantes :

1) concourir à la **transition écologique** :

• le porteur de projet devra expliciter les enjeux de transition écologique auquel son projet entend répondre. Il devra décrire en quoi et comment son projet peut apporter une solution aux problématiques qu'il aura préalablement identifiées.

2) s'inscrire sur un **territoire** déterminé :

• le porteur de projet devra apporter des éléments de contextualisation du projet dans le territoire : il devra décrire le périmètre du territoire, ses besoins, ses acteurs. Il devra en outre démontrer comment le projet est conçu par des acteurs du territoire au profit du territoire, et quels sont les résultats attendus à son échelle ;

3) favoriser l'**implication active des citoyens et parties prenantes** du territoire :

• le porteur de projet devra détailler la stratégie choisie pour favoriser cette implication, notamment en :

- identifiant les citoyens et parties prenantes (y compris les collectivités locales) qui sont à ce jour déjà mobilisés ainsi que les moyens qu'il est envisagé de mettre en œuvre pour mobiliser plus largement ;
- indiquant à quel niveau d'implication des citoyens et parties prenantes le projet souhaite parvenir (sensibilisation, information, concertation, co-construction, négociation, co-décision) ;
- précisant la progression de l'implication des citoyens et parties prenantes ainsi que les modalités du processus d'implication mis en œuvre.

Ne pourront pas être soutenus :

- les initiatives à caractère individuel ;
- les opérations limitées à la communication ou à l'information, à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement qui ne démontrent pas une volonté d'aller au-delà ;
- les actions de participation à des procédures officielles de consultation de la population telles que prévues par la loi, si elles ne sont pas l'occasion de pratiques innovantes et/ou si elles ne s'inscrivent pas dans la durée ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments et la protection du patrimoine bâti ;
- les activités régulières des structures ou les dépenses d'investissement ;
- les études de faisabilité ;
- les créations de filières économiques ;
- des projets que la Fondation de France a déjà soutenus par le passé de façon prolongée et significative : le réemploi et la valorisation des déchets (recycleries, ressourceries, repair cafés, ateliers-vélos), la lutte contre le gaspillage (compostage collectif, défis familles), les monnaies locales, les jardins partagés ou les inventaires de biodiversité.

Exemples de projets soutenus

Co-construire le futur de son quartier

À l'échelle d'un quartier, un groupe d'habitants se mobilise afin de créer une dynamique locale pouvant faire émerger des propositions pour façonner le quartier de demain. A travers un diagnostic partagé et la co-construction d'un plan d'actions, le processus cherche à donner aux habitants la capacité d'agir pour la transformation socialement et écologiquement positive du quartier.

Un réseau de chaleur

Des habitants d'un village de l'Hérault se sont lancés dans la création d'un réseau de distribution de chaleur (chauffage central et eau chaude sanitaire). Le collectif de citoyens cherche à impliquer le plus grand nombre à travers des actions spécifiques, tant dans la phase d'élaboration que dans la réalisation. Une attention particulière est portée aux personnes en situation de précarité énergétique.

Les ressources en eau co-gérée

Sur le territoire d'un bassin versant d'une rivière méridionale, de forts enjeux existent liés aux risques d'inondation mais également à la disponibilité de la ressource en eau. À l'initiative d'acteurs de l'environnement, en partenariat avec le syndicat d'aménagement hydraulique, des habitants sont invités à s'investir dans la gestion de la ressource en eau du bassin de rivière. Après une campagne de sensibilisation aux enjeux de l'eau et de large mobilisation, ils pourront participer à la co-construction d'un plan d'actions cohérent et socialement accepté de gestion de la ressource.

Modalités de soutien

L'aide de la Fondation de France prendra trois formes :

- un soutien financier annuel ou pluriannuel (3 ans maximum) pour les dépenses liées à la préparation et la mise en œuvre du projet ;

- un appui via :

- la mise en interaction des porteurs de projet. Une Journée initiale, regroupement de tous les bénéficiaires de l'appel à projets, est organisée en novembre de chaque année. Elle permet le partage d'une culture commune d'implication pleine et entière des citoyens dans le respect de la diversité des initiatives. L'obtention d'un financement implique la participation à cette journée.

- un dispositif *SOS consultant* (facultatif) qui propose à chaque projet financé de bénéficier de 1 à 3 jours d'appui technique, pour améliorer et renforcer la méthode et/ou les actions d'implication et de concertation entre les usagers, acteurs et parties prenantes. Cet appui sera accordé après que le bénéficiaire en aura fait la demande auprès de la Fondation de France.

Comment répondre ?

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 07 avril 2020 à 17h. Le dossier de candidature est à compléter en ligne sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*). Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne. Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les modalités de réponse sont précisées dans le dossier de candidature. Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers présélectionnés seront examinés par des jurys d'experts entre juin et juillet 2020. Les décisions seront uniquement communiquées par écrit.

Toutes les informations concernant l'appel à projets se trouvent sur le site de la Fondation de France : fondationdefrance.org/fr/transition-ecologique

En outre, la Fondation de France organise deux sessions de webinaire en février et en mars pour présenter cet appel à projets et répondre à toutes les questions que peuvent se poser les porteurs de projet. Les dates et les modalités pratiques seront communiquées dans le courant du mois de janvier sur le site de la Fondation de France.

Dans cet appel à projets, on entend par :

- *Citoyen* : toute personne physique habitant le territoire.

- *Parties prenantes* : l'ensemble des acteurs, individuels ou collectifs, qui, directement ou indirectement, participent à la vie du territoire et l'influencent.

- *Territoire* : espace géographique faisant l'objet d'une appropriation sociale, culturelle, économique et politique par les groupes humains qui le constituent et qui cherchent à le valoriser par leurs actions.


Pour aller plus loin sur la participation citoyenne, vous pouvez consulter :

- *Le programme Comedie* : site dédié à la concertation, la participation et la médiation appliquées à l'environnement et au territoire. Il propose de l'auto-apprentissage, des fiches de lectures, des outils pratiques. On y trouve également de nombreux exemples de projets. comedie.org

- *L'Institut de la concertation et de la participation citoyenne* : réseau national des praticiens de la concertation, à la fois centre de ressources et plateforme d'échanges entre pairs. i-cpc.org

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN




Attentive aux difficultés rencontrées par certains acteurs de terrain, la Fondation de France peut, dans certains cas, accorder un appui méthodologique 

Il se traduit par une aide financière, complémentaire à la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets. Comme la subvention, cette aide est soumise à l'avis du comité d'experts. Il s'agit de mettre à disposition conseil et expertise, en finançant l'intervention d'un consultant compétent qui peut intervenir dans toutes les phases du projet : structuration, pilotage, partenariats, évaluation...

L'aide est estimée en « jours-consultant ». Le curriculum vitae du professionnel pressenti par le porteur de projet doit être approuvé par la Fondation de France pour confirmer son financement.

Comment postuler ?

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site fondationdefrance.org ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalés par 

Pour en savoir plus

S'adresser à chaque chargé de programme.

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Votre projet, également bon pour la planète ! Toutes nos actions, nos façons de consommer, de produire ou de travailler ont des impacts qui, lorsqu'ils sont négatifs, doivent être pris en compte dans la conduite des projets. C'est pourquoi la Fondation de France souhaite donner les moyens aux porteurs de projets qu'elle soutient d'enclencher concrètement les démarches pour limiter les impacts négatifs de leurs actions. Encore faut-il savoir s'y prendre !

Dans cette perspective, la Fondation de France propose un complément de financement pour aider les porteurs de projets à évaluer les impacts environnementaux de la mise en œuvre de leur projet, bâtir un plan d'action avec des solutions alternatives et en évaluer les éléments financiers. Pour cela, un consultant spécialiste des enjeux qui seront abordés sera proposé aux porteurs de projet qui en font la demande afin d'adapter le plan d'action au plus près de leurs besoins et de manière réaliste.

Important : ne pourront être soutenus que les organismes qui auront bénéficié en 2020 d'une subvention dans le cadre de l'un ou l'autre des appels à projets de la Fondation de France.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE






Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD : nos engagements*.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
   

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 857 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.